LE PETIT JOURNIACOIS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE - JUILLET 2016 - N° 4

EDITORIAL

Chères Journiacoises, chers Journiacois, bonjour

Nous sommes aujourd'hui arrivés au tiers de notre mandature et face à un relatif bouleversement territorial, compte tenu de l'application de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale) dont les premières mesures sont en route. C'est ainsi qu'à compter du 1er janvier 2017, notre commune appartiendra à une Communauté de Communes élargie à 28 communes, un bassin de vie de 15.000 habitants avec la venue officielle d'Audrix et de Limeuil au sein de la C.C. Vallée de l'Homme.

L'action sociale évoluera également avec la dissolution des deux Centres Intercommunaux d'Action Sociale du Bugue et de Montignac et la création d'une seule entité qui pourrait s'appeler CIAS Vallée de l'Homme. Mutualisation des moyens logistiques et financiers sans doute, mais il sera indispensable de conserver ce maillage de terrain et de proximité en soulignant le travail essentiel des aides à domicile dans nos villages.

Vous avez peut-être et sans doute entendu parler du concept «Communes Nouvelles», avec autour de chez nous, des projets déjà très avancés d'union ou fusion.
La position du maire de Journiac que je suis, est de rester très attentif aux évolutions à venir, ne pas se précipiter, dialoguer avec les communes voisines. Nous pouvons déjà mutualiser nos moyens humains, techniques et logistiques.

Je m'engage ici bien évidemment à être à votre écoute, à partager vos points de vue et observations et c'est ensemble que nous déciderons de notre avenir et de notre existence sur un territoire qui inéductablement évoluera et soyons prêts à cet effet.

Je remercie une fois de plus, nos adjoints et collègues du Conseil municipal, ils sont des élus locaux motivés et réfléchis. Je n'oublie pas d'y associer le rigoureux et quotidien travail de nos personnels, administratif, technique, service des eaux, restaurant scolaire, péri-scolaire, hygiène et entretien.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture de ce Petit Journiacois, vous y trouverez un programme estival et de rentrée attractif et dynamique, une large place étant donnée à la vie associative journiacoise.

Michel BOUYNET, Maire

Le carnaval de l'école

En cette fin mars, VENISE a été honorée à l'Ecole de JOURNIAC.
En effet après avoir préparé en classe les jours précédents, de magnifiques masques et capes, les élèves ont pu montrer leurs réalisations lors d'un défilé dans le village.
De retour à l'école, ils ont dit "au revoir" à tous les maux de l'hiver, puis ont récité et chanté des poésies.
Un goûter a clôturé cette belle après-midi. Les enseignantes Audrey et Bérengère ont félicité les enfants pour leur investissement et le travail réalisés, sans oublier de remercier les nombreuses familles investies dans le projet et ce temps de convivialité.

Vrais masques vénitiens

Le Conseil Municipal se réunit régulièrement en séance publique.
En voici les principales délibérations adoptées.

DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2015

D2015/49
Approbation et détermination des cadences d'amortissement sur le Budget AEP dans le cadre de l'instruction M49.
ADOPTION UNANIME

D2015/50
Approbation d'une décision modificative sur le Budget Principal à hauteur de 16 300 €.
ADOPTION UNANIME

D2015/51
Approbation d'une décision modificative sur le Budget AEP à hauteur de 8 400 €.
ADOPTION UNANIME

D2015/52
Adoption du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'eau potable par la commune de Journiac.
ADOPTION UNANIME

D2015/53
Approbation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents évalués de la collectivité qui seront soumis au comité technique compétent du Centre de Gestion de la Dordogne.
ADOPTION UNANIME

D2015/54
Mandat donné à Monsieur le Maire pour signer le contrat CNP assurance au titre de l'année 2016.
ADOPTION UNANIME

D2015/55
Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale et le projet de révision pour une mise en place le 1er janvier 2017, et après en avoir débattu le Conseil Municipal approuve les propositions N° 9 et N° 43 et rejette la proposition N°27, cette dernière relative à la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation de l'eau potable.
ADOPTION UNANIME

D2015/56
Approbation du rapport d'activités 2014 du SPANC Vallée de l'Homme.
ADOPTION UNANIME

D2015/57
Approbation du rapport d'activités 2014 de Communauté de Communes Vallée de l'Homme.
ADOPTION UNANIME

D2015/58
Choix de retenir l'entreprise Franck Coulaud pour réaliser le mur et la clôture d'enceinte du cimetière du Calou, pour un coût HT de 31 866,52 €. Mandat donné à M. le Maire pour signer les pièces à cet effet.
POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0
NON PARTICIPATION AU VOTE : 1

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS

Approbation du procès verbal de la séance du 27 octobre 2015 qui ne soulève aucune observation.
Minute de silence de l'assemblée délibérante pour rendre hommage aux disparus des attentats du 13 novembre dernier.
Vœux 2016 : Ils se tiendront vendredi 8 janvier 2016, 18 heures, salle polyvalente.
Remerciements du Conseil Municipal à Mme COULON, cette dernière ayant proposé et accepté que l'on utilise son grand sapin dans le bourg pour le décorer. Le résultat est du plus bel effet.
Autour des ainés, à noter courant novembre une animation gérée par le CIAS du Bugue qui s'est déroulée salle des mariages et réunissent bénéficiaires et aide à domicile, réel temps de convivialité. M. le Maire rappelant qu'il rendra visite chez les + 70 ans de la commune, comme l'année passée.
Au restaurant scolaire, changement de piano-gaz, pour un coût de 750 €, l'ancien avait plus de 14 ans d'existence et une vétusté avancée.
La dissolution du SIVOS est officielle avec l'arrêté 2015-S-205 signé Mme le Sous Préfet, applicable et exécutoire au 31 décembre 2015.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2016

D2016/01
Principe de reconduire la convention de fourrière avec la SPA de Bergerac pour l'année 2016 et mandat donné à M. le Maire pour la valider.
POUR : 10

D2016/02
Approbation de réduction ou annulation de factures d'eau d'abonnés au titre de l'année 2015, suivant ainsi l'avis de la Commission Communale de l'Eau dans sa séance du 17 décembre 2015.
POUR : 9 (NON PARTICIPATION AU VOTE : 1)

D2016/03
Approbation des tarifs actualisés de location de la salle polyvalente et nouvelle cuisine, applicables à compter du 1er juillet 2016.
POUR : 10

D2016/04
Nouvelle répartition des horaires d'un agent communal de la collectivité sur la base de 15 heures hebdomadaires Budget Principal et de 20 heures sur le Budget annexe AEP. Mesures applicables à compter du 1er juillet 2016.
POUR : 10

D2016/05
Transformation d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe en emploi d'adjoint technique de 1ère classe suivant ainsi les nécessités de services et de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016 par le Centre de Gestion de la Dordogne.
POUR : 10

D2016/06
Monsieur le Maire indique à ses collègues que Pôle Emploi a donné son accord pour le renouvellement d'un contrat aidé (20 heures per semaine pour 12 mois) au niveau du secrétariat de la mairie.
Pour le besoin du service M. le Maire propose que cet agent effectue, à partir 1er mai 2016, 35 heures hebdomadaires, au taux horaire de 12.45 €, pour un an.
Le Conseil Municipal se positionne favorablement, mandate M. le Maire pour mettre en application cette mesure précitée et signer les documents s'y rapportant.
POUR : 10

D2016/07
Dans le cadre de la dissolution du SIVOS Journiac Mauzens, la commune de Journiac, en accord avec Monsieur le Receveur municipal, a réglé intégralement les charges sociales 2015, dont il convient d'en récupérer la part de la commune de Mauzens-Miremont selon la clé de répartition préalablement adoptée. Mandat est donné à M. le Maire pour appliquer cette mesure financière.
POUR : 10

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :

Population INSEE : 464 habitants pour la commune de Journiac, fixée à compter du 1er janvier 2016.
Extension cimetière : Les travaux sur le site du Calou débuteront dans la première semaine de mars.
Le Budget 2016 sera voté en séance publique VENDREDI 8 AVRIL 2016, à 18h30.
Eglise subventions : Suite aux travaux de rénovation de l'église engagés en 2011, le Département vient de verser 20 000 €, le solde de 15 000 € devrait suivre.
Les chemins ruraux : Certains dossiers d'aliénation sont bien engagés pour une mise en route très prochaine des enquêtes publiques réglementaires. D'autres sont à l'étude quant à la pertinence des requêtes et seront présentées au Conseil Municipal.
Des travaux élagage des lignes ERDF vont être réalisés courant du mois de mars. Les abonnés concernés ont été prévenus car il y aura de ponctuelles coupures.
Ecole : Par rapport à la prochaine carte scolaire de la Dordogne, applicable à la rentrée 2016, l'école de Journiac n'est pas concernée et conserve à l'heure présente ses deux classes.
Zones 30 km/h : Deux zones vont faire l'objet d'un arrêté municipal, secteurs de La Paure et du Vignal, avec pose de la signalisation réglementaire.
Limitation ruissellement « Les Bardes » : Mise en place d'un aménagement adapté et ainsi protéger ce secteur urbanisé des forts ruissellements du vallon de Fontendrieux.
Chaises salle des fêtes : Projet courant du printemps d'acquérir un lot de chaises neuves, qui seront uniquement affectées aux nécessités de la salle des fêtes (repas, soirées dansantes, spectacles).

Séance de travail courant mars du Conseil Municipal consacrée pour une large part à l'évolution du dossier assainissement collectif et la mise en place d'un calendrier.

SÉANCE DU 8 AVRIL 2016

D2016/08
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : COMMUNE

Le Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, Monsieur le Maire s'étant retiré pour ne pas assister au vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédits de l'exercice considéré :
1.Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses	237 338.11 €
Recettes	400 541.28 €
Résultat excédentaire	163 203.17 €
Excédent reporté de 2014	113 781.16 €
Soit un excédent net cumulé de	276 984.33 €
INVESTISSEMENT:	
Dépenses	107 088.75 €
Recettes	150 922.05 €
Résultat excédentaire	43 833.30 €
Déficit reporté de 2014	68 237.39 €
Soit un déficit net cumulé de	24 404.09 €
Restes à réaliser en dépenses	300.00 €
Restes à réaliser en recettes	24 046.00 €

2.Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif 2015: Commune.
POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D2016/09
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 : COMMUNE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2015.
Monsieur le Maire propose l'adoption de compte de gestion 2015 de la commune de Journiac.
POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D2016/10
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 : BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Compte Administratif 2015 du Budget Commune fait apparaitre :
Un résultat de fonctionnement excédentaire de : 276 984.33 €
Un résultat d'investissement déficitaire de : 24 404.09 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affection des résultats comme suit :
Excédent de Fonctionnement de 276 984.33 € réparti comme suit :
76 984.33 € affecté en Investissement au 1068 excédents Fonctionnement capitalisés.
200 000.00 € reporté en recettes Fonctionnement article 002.
POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D2016/11
VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales communales les fixant comme suit pour l'exercice 2016 :

Taxe Habitation :	15.88 %
Taxe Foncière (Bâti) :	14.08 %
Taxe Foncière (Non-bâti) :	107.10 %
CFE :	20.97 %

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D2016/12
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre somme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	587 586.11 €	587 586.11 €
INVESTISSEMENT	505 908.14 €	505 908.14 €

Après en avoir délibéré, tant sur les chapitres des dépenses, des recettes de fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2016 présenté ci-dessus.
POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D2016/13
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : AEP

Le Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, Monsieur le Maire s'étant retiré pour ne pas assister au vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédit et de l'exercice considéré :
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses	69 287.68 €
Recettes	66 726.63 €
Résultat déficitaire	2 561.05 €
Excédent reporté de 2014	43 440.63 €
Soit un excédent net cumulé de	40 879.58 €
INVESTISSEMENT:	
Dépenses	34 133.52 €
Recettes	30 290.60 €
Résultat déficitaire	3 842.92 €
Excédent reporté de 2014	156 118.01 €
Soit un excédent net cumulé de	152 275.09 €
Restes à réaliser en dépenses :	Néant
Restes à réaliser en recettes :	Néant

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif 2015 : AEP.
POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D2016/14
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 : AEP

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2015.
Monsieur le Maire propose l'adoption de compte de gestion 2015 : AEP.
POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D2016/15
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 : BUDGET AEP (ALIMENTATION EN EAU POTABLE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Compte Administratif 2015 du Budget AEP fait apparaitre :
Un résultat de fonctionnement excédentaire de : 40 879.58 €
Un résultat d'investissement excédentaire de : 152 275.09 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation des résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT :
Excédent de 40 879.58 € reporté intégralement en Fonctionnement Article 002, résultat de fonctionnement reporté.

INVESTISSEMENT :
Excédent de 152 275.09 € reporté intégralement en Investissement Article 001, solde investissement reporté.
POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D2016/16
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : AEP

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif AEP 2015 qui s'équilibre somme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	127 834.38 €	127 834.38 €
INVESTISSEMENT	176 009.47 €	176 009.47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tant sur les chapitres des dépenses et des recettes de fonctionnement et investissement, décide d'adopter le Budget Primitif AEP 2016 présenté ci-dessus.
POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

AUTRES POINTS ÉVOQUÉS :

Chemin rural de Quintefeuille : Le conseil municipal se rendra sur place le jeudi 21 avril 2016, pour rencontrer les propriétaires du domaine et prendre connaissance du projet de

changement d'assiette du chemin précité.
Influenza-Aviaire : L'information a été donnée et transmise aux propriétaires de volailles, oiseaux, poules en vertu des consignes préfectorales. Période du vide sanitaire et de protection du 18 avril au 16 mai 2016.
Compteurs Linky : Diverses réunions se déroulent actuellement animées par divers organismes et associations sur le sujet. (Union de Maires, SDE, ERDF). La clarté et la réglementation dans ce domaine sont nécessaires. A suivre.
Cérémonies à venir : Celle du 8 mai pour commémorer l'armistice 1939-1945 et celle du 22 mai autour du congrès cantonal P.G.CATM du Bugue.

SÉANCE DU 26 MAI 2016

D2016/17
Approbation du rapport annuel 2015 du prix et qualité du service public Eau Potable.
ADOPTION UNANIME

D2016/18
Mise en place des tarifs concessions pour la nouvelle extension du cimetière du Calou avec également une réflexion sur la mise en place d'un règlement intérieur, qui fera l'objet d'un arrêté municipal.
ADOPTION UNANIME

D2016/19
Adoption de la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications pour l'exercice 2016 et qui concerne les artères en souterrain et aérien.
ADOPTION UNANIME

D2016/20
Adoption de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (ERDF), sur base annuelle de 197 € pour l'année 2016.
ADOPTION UNANIME

D2016/21
Principe d'adhérer au service Energie du Syndicat Départemental d'Energie 24 et de bénéficier ainsi d'un accompagnement dans la maitrise des consommations énergétiques. Coût annuel de cette adhésion 100 €.
ADOPTION UNANIME

D2016/22
Principe de solliciter la révision du zonage du schéma d'assainissement collectif de la commune de JOURNIAC auprès de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme compétente en la matière.
ADOPTION UNANIME

D2016/23
Mise en place d'un référent élu qui recevra l'ensemble des informations sur l'avancée du PLUi, ainsi que les documents à transmettre. Sur proposition de Monsieur le Maire, Jean Louis TEULET, 1er Maire Adjoint, assurera cette mission d'élu référent PLUi.
ADOPTION UNANIME

D2016/24
Mise en place des enquêtes publiques réglementaires pour procéder aux opérations d'aliénations et achats des portions de chemins ruraux secteurs LA FAGE, LE BOS EST, LE GARISSOL.
ADOPTION UNANIME

D2016/25
Approbation sur l'extension de Communauté de Communes Vallée de l'Homme aux communes d'Audrix et de Limeuil, mais également sur la composition du nouveau Conseil Communautaire de la CCVH pour une mise en œuvre aux 1er janvier 2017.
ADOPTION UNANIME

D2016/26
Adoption d'une décision modificative sur le budget AEP à hauteur de 1 480 € suite à une régularisation comptable d'amortissement.
ADOPTION UNANIME

D2016/27
Reconduction du fonds de soutien aux activités péri-scolaires pour l'exercice 2016-2017, 80% versés à l'Intercommunalité et 20% à la Commune.
ADOPTION UNANIME

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :

Chemin ruraux : En plus des 3 enquêtes publiques qui seront lancées en juillet prochain, d'autres dossiers sont en cours de réflexion, secteur de Quintefeuille en particulier, la Commissions Chemins Ruraux s'étant rendue sur place.
Extension cimetière : D'ici fin juin les portails seront mis en place sécurisant ainsi le site, quant à l'espace du site cinéraire réflexion et consultations sont engagées auprès de prestataires spécifiques.
Compteur Linki : Les élus ont été informés de toutes les données en la matière et suivront de près les modalités de pose et de mise en place étant entendu que ERDF en définira clairement les règles et calendrier.
Publiphone : Dans le cadre de la loi d'abrogation du service universel, Orange devrait déposer d'ici 2 ans toutes les cabines téléphoniques et, pour ce qui nous concerne, le publiphone positionné sous l'avancée de la salle des fêtes. Priorité est dorénavant donnée aux réseaux mobiles.
Communes nouvelles : En ce qui concerne notre commune aucune démarche ni perspective engagées sur le sujet. Il est vrai qu'un projet de fusion a été lancé au niveau du Bugue mais, à priori, sans suite concrète. Les élus journiacois seront bien évidemment attentifs et vigilants sur le sujet et bien entendu ouverts au débat et réflexion si nécessaire.
Régie Eau : Une réflexion est engagée par rapport au devenir de la gestion de l'eau sur notre territoire et les 11 communes (dont Journiac) de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme qui fonctionnent en régie communale souhaitent se pencher sur la mise en place d'une régie intercommunale. Cela étant, c'est très compliqué de part la législation actuelle et le fait que d'autres communes du même territoire sont en affermage. Affaire à suivre.
La signalétique va se poursuivre et va consister à aménager la signalisation aux carrefours des 2 départementales sur le territoire communal. Par la suite, cette signalétique s'étendra vers les secteurs urbanisés et hameaux de la commune.
Ancien presbytère : Une réflexion devra s'engager par rapport à ce bâtiment et, dans un premier temps, rénover portes et volets et, dans un second temps, étudier un aménagement réfléchi et sécurisé (il sert actuellement de local pour les associations journiacoises).
Un registre de concertation rapport à la démarche du PLUi sera à la disposition des administrés pour y recueillir leurs souhaits et projets en matière d'urbanisme sur le territoire communal et qui permettra au bureau d'études de travailler sur des bases concrètes.
Route de Péchorel : Nécessité d'étudier un projet de sécurisation de cette voie communale, par rapport à la vitesse, mais également état de la chaussée.
Limite de l'agglomération direction Le Bourg vers Le Dognon, à redéfinir compte tenu de l'étendue urbanisée du secteur. S'agissant d'une départementale, les services compétents seront saisis par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police de la route.
A l'école, d'ici la fin de cette année scolaire deux sorties éducatives sont programmées, d'une part aux Jardins de l'Imaginaire de Terrasson et, d'autre part, à la Cité de l'Espace de Toulouse.
A la rentrée 2016-2017, Journiac conserve ses deux classes et un effectif stable autour de 35 élèves.
Présence de ragondins, ruisseau aval et nécessité d'en informer les piégeurs habilités. M. le Maire se chargera de les recenser et de les saisir.
Moulin du Mas : Un membre de la famille KNOEPFFLER doit rencontrer sur site M. le Maire et définir une méthode pour redonner clarté et sécurisation du lieu, il y avait ici deux moulins aujourd'hui très endommagés.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Nous avions omis de signaler dans l'Etat Civil 2015 :
Le 3 mai 2015 est née
Louise LALOT «Les Landettes»
Nous renouvelons nos félicitations aux parents.

- A compter du 1er janvier 2017, notre Communauté de Communes Vallée de l'Homme comptera 15632 habitants sur 28 communes.

- Le CCVH est en charge du balisage et de l'entretien des chemins de randonnées fléchés avec balises capuchons jaunes ou verts. Ces parcours sont régulièrement fréquentés sur notre commune.

- Le nouveau siège administratif est en phase de projet, il sera situé aux Eyzies, démarrage des travaux second semestre 2016.

- Le service commun d'instruction des demandes d'urbanisme fonctionne depuis le 1er juillet 2015 et rappelons que la commune reste bien le lieu de dépôt de toutes les demandes, la mairie transmet ensuite le dossier au service basé à Rouffignac St-Cernin.

A noter la mise en route du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui définira une règlementation commune et cohérente en terme de planification et un document d'urbanisme unique sur le territoire intercommunal. Débutera prochainement la phase de diagnostic communal. Ce processus PLUi s'étalera sur 3 ans. A cet effet, un registre est disponible en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat , pour permettre de recevoir les souhaits et propositions des administrés par rapport à des projets de terrains susceptibles d'être déclarés en secteur constructible du futur PLUi, en y indiquant les références parcellaires, lieux, et surfaces. Ces informations peuvent être transmises par courriel mairie de JOURNIAC. En fait le but est de collecter le maximum d'informations sur ce sujet et alimenter ainsi le contenu à venir des secteurs urbanisés sur notre Commune. Jean-Louis Teulet, 1er Maire-adjoint sera le référent PLUi pour notre commune.

Différence entre carte communale et PLU

La carte communale délimite seulement les zones constructibles des zones inconstructibles et ne comprend pas de règlement. Le PLU forme un document d'urbanisme beaucoup plus complet qui permet d'exprimer un projet de territoire au travers du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Il définit de manière précise les règles de constructibilité applicables à chaque terrain et permet une vision prospective à 10 ans pour une évolution progressive et une maitrise quantitative et qualitative du territoire.

PLU Intercommunal

La communauté de communes engage l'élaboration d'un PLUI qui viendra remplacer la carte communale // le plan local d'urbanisme

Jusqu'à présent chaque commune possédait son propre document d'urbanisme avec pour chaque cas des règles différentes. Dans un souci d'harmonisation, le conseil communautaire et les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme ont fait le choix de poursuivre l'exercice de la compétence élaboration des documents d'urbanisme au niveau intercommunal.

L'intercommunalité est l'échelle qui favorise une mutualisation des moyens et des compétences et qui permet un aménagement du territoire équilibré, durable et solidaire.

Ainsi la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme engage l'élaboration d'un PLU Intercommunal unique qui couvrira ses 28 communes (Audrix et Limeuil intégrant la collectivité en janvier 2017 sont dès à présent pris en compte).

Elaboré à cette échelle, en collaboration avec les 28 communes, et en concertation avec l'ensemble des acteurs, des partenaires et des habitants, il constituera le nouveau document de planification de référence, pour le développement de notre territoire, plus lisible et plus cohérent.

L'élaboration du PLU Intercommunal prendra au moins 3 ans, la carte communale/ le plan local d'urbanisme reste en vigueur jusque là.

Une large concertation est prévue tout au long de l'élaboration : réunions publiques, ateliers thématiques, cahier de concertation à la mairie, site internet et blog dédié (http://www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/blog/).

Pour s'informer sur l'avancement du dossier : www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/

LES VŒUX 2016

La tradition des vœux

Le maire Michel BOUYNET et le Conseil Municipal ont présenté leurs voeux à la population le 8 janvier.
Parmi la nombreuse assistance dont de nouveaux journiacois, on notait les présences de Nathalie MANET-CARBONNIERE Conseillère Départementale de la Vallée de l'Homme, de Christian TEILLAC Conseiller Départemental de la Vallée de l'Homme, de Philippe LAGARDE le Président de la Communauté de Communes VALLEE DE L'HOMME et Maire des EYZIES. Egalement présents les maires du BUGUE Jean MONTORIOL, de CAMPAGNE Alain ARNAUD, de SAINT AVIT DE VIALARD Evelyne GOMEZ, de MAUZENS-MIREMONT Yves-Marie TANGUY, et d'élus de communes voisines.
Les sapeurs pompiers étaient représentés par le Capitaine Jean-Luc PERUSIN, la Gendarmerie par l'Adjudant-Chef Gaël CHAUVIN, également présents Alain REVOLTE le Président du CIAS du BUGUE, son Directeur Jean Philippe LAVAL et autres représentants des administations.A noter aussi la présence de l'ancien Maire de la Commune Marie-Claude RUAUD.
Ce fut l'occasion pour le premier magistrat journiacois de rappeler et de remercier tout son conseil municipal, ses adjoints Jean-Louis TEULET, Daniel DELMARES, William DOUGNAC, chacun s'implique et donne du temps pour la collectivité, c'est l'essentiel. Remerciements également appuyés au personnel de la commune, administratif, technique et scolaire.
Le maire a tout particulièrement félicité le tissu associatif journiacois très dynamique et complémentaire, un atout fort encourageant pour l'avenir du village, le dernier réveillon dansant n'a-t-il pas rassemblé 195 convives dans une excellente ambiance? Et la soirée Jazz de Septembre 190 personnes.
JOURNIAC c'est au 1er janvier 2016, source INSEE, 464 habitants, en 2008 nous étions à 414 habitants. C'est un budget global de 1 millions 2 d'euros, 26 kilomètres de voirie communale, 9kms de voirie intercommunale. 2015 aura vu le dépôt de 13 permis de construire et de 10 déclarations préalables. Le maire a d'ailleurs rendu hommage au service Urbanisme Intercommunal son efficacité et réactivité.
JOURNIAC c'est aussi une école de 2 classes avec 35 élèves dirigée avec responsabilité et pragmatisme par Audrey GARRY la Directrice, d'ailleurs présente à cette soirée, structure scolaire qui fonctionne en RPI avec CAMPAGNE et LE BUGUE. Le Maire d'une nature optimiste s'est toutefois interrogé sur le devenir de l'école, mais lui et son Conseil Municipal demeureront attentifs à toute évolution dans ce domaine.
Pour 2016, parmi les projets, la réalisation et l'extension du Cimetière du Calou, avec la création d'un espace cinéraire et soutien financier du Département à hauteur de 11500 euros.
Ce sera aussi l'amélioration de la sécurité dans le bourg, poursuite d'une signalisation appropriée des lieux-dits et hameaux de la Commune, de conforter la salle polyvalente, de rénover le monuments aux morts, de poursuivre la rénovation de la voirie communale et de soutenir le tissu associatif journiacois.
Pour conclure Michel BOUYNET s'est dit très satisfait de la dynamique journiacoise, de l'installation définitive de nouvelles familles, sans oublier d'avoir une pensée pour celles et ceux touchés par les tristes évènements du 13 novembre dernier à PARIS.
Philippe LAGARDE, au titre de sa présidence intercommunale, a précisé les mécanismes et évolutions de la structure, un nouveau schéma intercommunal est en cours de validation au niveau des services préfectoraux. Pour Nathalie MANET-CARBONNIERE, l'essentiel est de préserver cet esprit de vie associative, de bien-être et de savoir vivre ensemble dans nos villages

AUTOUR DU MARCHÉ DE NOËL

Marché de Noël salle polyvalente

Durant ce premier week-end de décembre, JOURNIAC a vécu au rythme de son traditionnel marché de noël, permettant de réunir des fonds au profit de l'Ecole et ainsi de participer au bon fonctionnement de la Coopérative Scolaire.
Plus de vingt exposants présents dans la salle polyvalente, avec des stands et étals du plus bel effet, et les nombreux visiteurs sur ces deux jours avaient le choix, objets ludiques, décoratifs, ouvrages fait-main.....
Et le dimanche après-midi, le passage du Père Noël a complété cette dynamique festive et conviviale, clin d'œil à Patrice qui se reconnaîtra.
Saluons donc tous les acteurs et organisateurs, autour des bénévoles et des associations journiacoises qui chacune à sa façon a contribué à ce succès. Citons les, association Loisirs Culture de Journiac, Comité des Fêtes, association Sauvegarde du Patrimoine de Journiac et Au Fil des Arts. Et bien sûr les parents d'élèves, nos deux enseignantes Audrey et Bérengère et gageons que ce type de manifestation devrait être renouvelé fin 2016.

LE RÉVEILLON DU NOUVEL AN

Salle polyvalente décorée Moulin Rouge

195 Convives qui ont réveillonné à JOURNIAC. Nouveau succès au rendez-vous pour le Comité des Fêtes Journiacois, avec ce réveillon de la Saint Sylvestre dans la salle polyvalente du village.
Il faut dire que la décoration des lieux pour la circonstance a été unanimement saluée, basée sur le thème du cabaret du Moulin Rouge.
Aux 12 coups de minuit, piste de danse endiablée grâce à l'animation musicale de Olivier et Tony GRIMARD, parfaitement maîtrisée et à la hauteur de cette soirée exceptionnelle.
Vers 1 h du matin, le dessert a été servi par toute l'équipe du traiteur lindois Erick MANCEL, sa prestation culinaire a été pleinement saluée, de même que la qualité du service, ce n'est pas une mince affaire que de répondre à l'attente de 195 convives, dans des délais parfaitement maitrisés. Et vers 5 heures du matin, repos mérité pour les organisateurs et pour le président Cyril LOSTE, l'heure de faire un premier bilan, et il est bon, avec une déco très réussie, une ambiance musicale soutenue et des plats succulents à déguster.
D'ailleurs en quittant les lieux, des participants ont déjà pris date pour le réveillon 2016, dans un an, mais tout passe vite....

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Souvenir et mémoire au Monument aux Morts

Le 71e anniversaire de la victoire de 1945 a été commémoré au monument aux morts, avec dépôt de gerbe et lecture des traditionnels messages :
L'acte solennel de réédition signé par le général d'armée de Lattre de Tassigny et le message officiel du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants ont été lus par le maire Michel BOUYNET, tandis que prenaient également la parole Jean-Pierre GOUAUD, président départemental UFAC et Claude MARTY, président cantonal PG-CATM.
Etaient également présents Jean-Marc MAURY président de la délégation buguoise de l'ANACR, le Lieutenant Philippe PARAT des Sapeurs Pompiers du BUGUE, la directrice de l'Ecole journiacoise Audrey GARRY, des membres du Conseil Municipal ainsi que les fidèles et indispensables Portes-Drapeaux.
Après la minute de silence et la Marseillaise, un vin d'honneur était servi dans la cour de l'école offert par la Municipalité, en présence de nombreux Journiacoises et Journiacois.
Ajoutons également en début de matinée, le dépôt d'une gerbe sur la stèle des Landettes route de Cendrieux.

CONGRÈS CANTONAL PG-CATM

Travaux studieux pour les PG.CATM

C'est à JOURNIAC que vient de se tenir le congrès cantonal annuel des PG-CATM du BUGUE.
En fait il s'agit de l'association buguoise des Prisonniers de Guerre-Combattants Algérie Tunisie Maroc,et dont la présidence est assurée depuis plus de cinquante ans par Claude MARTY.
Les travaux ont débuté le matin Salle des Mariages de la Mairie, l'occasion pour le trésorier Robert BOIZARD de présenter les comptes de l'association, pour le secrétaire Jean-Michel CHUTET de saluer la fidélité de tous les membres présents et qui, chaque année, tiennent à se retrouver pour ce temps de mémoire.
Claude MARTY s'est grandement félicité de la tenue et de l'organisation du congrès, remerciant le Maire Michel BOUYNET et son Conseil Municipal pour le fidèle et indéfectible soutien aux PG-CATM du Bugue.
Le premier magistrat journiacois rappelant l'importance de préserver ces temps du souvenir, alors que les conflits sont encore présents, et c'est surtout auprès de la jeunesse que le message doit être fort, il faut se rappeler et se remémorer pour comprendre aujourd'hui les dangers et les immenses conséquences de ces périodes passées et présentes.
Les congressistes ont ensuite pris le chemin de l'Eglise ST SATURNIN pour participer à l'office religieux célébré par le père BARRET, et de déposer ensuite une gerbe et d'écouter la Marseillaise au monument aux morts du village.
Retour à la salle polyvalente afin de partager le vin d'honneur offert par la Municipalité.
Ce Congrès cantonal pourrait revenir d'ici 2 ou 3 ans à JOURNIAC.

EXTENSION CIMETIERE du CALOU

Les travaux de terrassement étant achevés, la phase de construction des murs d'enceinte de l'extension du cimetière du Calou vient d'être lancée, et courant du printemps sera achevée.
Réalisée par l'entreprise locale COULAUD, ces travaux qui ont fait l'objet d'un marché type procédure adaptée permettront de recevoir de 20 à 25 emplacements, concessions et caveaux sur une surface de 270 mètres carrés.
Seront positionnés des portails pour sécuriser le lieu et très rapidement s'y greffera un espace cinéraire en cours de définition quant à sa capacité, autour de 6 à 8 cases et d'un jardin du souvenir.
Cette extension est prise en charge par la Commune en auto-financement et le soutien du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 11.500 euros au titre des Contrats d'Objectifs.

Espace qui accueillera un site cinéraire

Ainsi après avoir lancé la procédure de reprise des concessions abandonnées, cette extension nouvelle du cimetière répondra au besoin en capacité de concessions, indispensable aujourd'hui et pour les prochaines années sur JOURNIAC.

La carte scolaire pour la rentrée prochaine ayant été validée, nous savons donc que nous conservons pour cette prochaine rentrée scolaire 2016, notre école et ses deux classes. C'est très encourageant et attractif pour notre village, mais difficile de se projeter plus en avant.
Le dernier Conseil d'Ecole du RPI Campagne/Le Bugue/Journiac/Mauzens-Miremont s'est tenu dans notre salle polyvalente en présence de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il a rappelé l'intérêt et la pertinence des regroupements pédagogiques.
Et pour être au plus près des réalités du terrain, la garderie communale du matin est ouverte dès 6h45.
Le restaurant scolaire sert quotidiennement 35 repas avec des produits frais et approvisionnement en filières courtes.
Les activités péri-scolaires (les TAPS) de compétence intercommunale se déroulent les mardis et vendredis après-midi avec des cycles plein-air, activités culturelles et artistiques (comme ici de la poterie).
La municipalité demeure très réactive aux besoins de l'école, logistique, intendance, matériel, le maire est en relation régulière avec la directrice comme déjà pour préparer le marché de Noël de décembre prochain.

Poterie sous le préau de l'Ecole

Dans les jardins de l'imaginaire

Pour enrichir leur projet sur l'eau, les élèves de l'école ont passé la journée du lundi 6 juin à Terrasson. Ils ont visité les Jardins de l'Imaginaire, accompagnés d'un guide qui leur a expliqué les treize tableaux. Ceux qui eurent le plus de succès furent «Les Jardins d'eau» ainsi que «La Roseraie». Le soleil étant au rendez-vous, beaucoup d'enfants se sont précipités vers les jets d'eau et petites fontaines puis ils ont admiré les deux-mille rosiers qui étaient en fleurs.
L'après-midi fut consacrée à l'observation d'une fontaine dans le jardin public et à une promenade en bateau sur la Vézère. L'animateur a expliqué aux enfants les noms des trois ponts de Terrasson, les différentes crues qu'a connues la Vézère ainsi que l'existence, autrefois, d'un «péage» pour pouvoir passer d'une rive à l'autre. A noter une dernière sortie pour nos écoliers à la Cité de l'Espace de Toulouse. Nous y reviendrons.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Il se met en place pour régler les factures d'eau ou frais de restaurant scolaire. C'est un moyen de paiement sûr, simple et souple.
Informations et renseignements disponibles auprès de la mairie de Journiac ou de la trésorerie du Bugue.

LA POPULATION INSEE

La population INSEE de notre commune est officiellement de 464 habitants, chiffre actualisé au 1er janvier 2016 et qui sert de base pour les dotations et autres critères financiers. +9 par rapport au 1er janvier 2015. Toutes ces données sont consultables sur le site insee.fr

LIMITATIONS DE VITESSE

Deux limitations de vitesse à 30 km/h ont été instaurées par arrêté municipal, secteur du Vignal et de la Paure. Mesures de prévention et de sécurité légitimes sur ces 2 zones suite à la demande motivée de riverains.

ELARGISSEMENT AGGLOMÉRATION

Courant de l'été, direction nord du bourg, le panneau entrée agglomération sera repositionné, impliquant zone 50 km/h et 70km/h sur la RD.42.

INFO PAROISSIALE

Avec l'arrivée d'un nouveau prêtre à compter du 1er septembre 2016, en la personne de Michel GRAZIANI actuel curé sur Lalinde, et qui succède à Bruno FABRE en partance pour Eymet. Ajoutons dorénavant que la cloche de notre église sonne toutes les heures en journée, initiative par ailleurs saluée par les riverains du bourg.

LE TRÈS HAUT DÉBIT

Pour notre commune, il devrait s'appuyer sur le fibrage des deux relais NRA-ZO positionnés sur les territoires de St-Félix de Reilhac et de Mauzens-Miremont. La montée en débit numérique pour l'apport de la fibre optique jusqu'aux répartiteurs NRA précités permettra d'en démultiplier l'effet sur les lignes téléphoniques raccordées en aval. On pourrait ainsi atteindre des débits de 20 mégas. La municipalité reste très attentive à l'évolution du dossier, son calendrier et sa concrétisation.

COMITÉ DES FÊTES

JOURNIAC DONNE DE LA VOIX 2016

Un public de qualité avait pris place autour des petites tables rondes de la salle polyvalente de Journiac, transformée pour l'occasion en véritable cabaret.
Tout y était :
La salle baignait sous les néons de couleur, les tables nappées agrémentées de bougie à LED, et comme l'année passée, une scène drapée de noir, sublimée par l'éclairage de notre Journiacois Arnaud LOMBANGE, professionnel en la matière, mais ne manquant pas de nous faire profiter gracieusement de son matériel et ses compétences. Logistique et intendance étant assurées par le Comité des Fêtes Journiacois.

Energie sur scène

La première partie du spectacle, assurée par le tout nouveau groupe PETROCHORUS (ancien TRIO SWING), a ravi le public par une musique jazz. Ensemble guitare-flûte-contrebasse électrique de qualité, était aussi précis dans ses interprétations, que décontracté dans sa présentation bref, véritable régal.
La seconde partie a surpris le public. Les douze choristes et les deux musiciens du groupe vocal PARENTHESE, par leur dynamisme, ont tenu en haleine durant plus d'une heure l'auditoire.
En pantalons noirs et chemises flamboyantes, PARENTHESE déroulait sans relâche son tout nouveau spectacle qui se révèle comme d'habitude, d'une grande qualité.
Au programme : Auteurs, compositeurs, connus ou moins connus de la chanson française, le tout ponctué de spots publicitaires humoristiques et surprenants.
C'est ainsi que Boris Vian, Jacques Brel, Maxime le Forestier, Marie Paul Bell et bien d'autres, sur leurs titres arrangées en 4 voix, par procuration, ont transporté le public de la joie à la mélancolie sans oublier l'humour, et donné grâce à PARENTHESE un échantillon de ce qui fait la richesse et l'originalité de la chanson française.
Rendez-vous déjà programmé au printemps 2017.

Et encore...

Très belle journée chez nos amis de CAMPAGNE où les 2 Comités des Fêtes se sont retrouvés autour de jeux Intervillages dans une excellente ambiance et un accueil très chaleureux et très apprécié par les acteurs et le public. Pour la petite histoire JOURNIAC est sorti gagnant et recevra CAMPAGNE le dimanche 14 août, 15h, pour la phase retour Intervillages.

Photo de famille victorieuse

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

VENDREDI 15 JUILLET
Marché Gourmand
à partir de 19h
animation musicale Black Pearl

VENDREDI 29 JUILLET
Marché Gourmand
à partir de 19h - animation musicale
Duo Lolys Swing - Lune d'Argent

SAMEDI 13 AOUT
Pétanque
Repas dansant
animé par Laurent MAGNE

DIMANCHE 14 AOUT
Vide Grenier • Rando Pédestre • Manège
Intervillages JOURNIAC/CAMPAGNE
Soirée Paella et Feux d'Artifices

SAMEDI 22 OCTOBRE
Choucroute
animée par Thierry COMBEAU

SAMEDI 31 DECEMBRE
Réveillon Dansant

Renseignements et infos sur ce programme:
Evelyne: 06 83 10 36 09 • Cyril : 06 78 23 28 89

COMITÉ DES FÊTES

PREMIERE JOURNIACOISE : 160 VTT, 108 MARCHEURS

Peut-être une nouvelle aventure pour le Comité des Fêtes journiacois, qui vient d'organiser ce premier dimanche de Juin sa JOURNIACOISE, première du nom.
Deux circuits pour les VTT, 25 kms et 45 kms, et 12 kms pour les marcheurs.
Les premiers échos très favorables, tant sur l'organisation et accueil que sur les tracés, avec balisages et signalétiques adaptés, bref le Président Cyril LOSTE et son équipe malgré la fatigue, étaient enthousiastes en fin de journée, et déjà dans les têtes, à réfléchir sur la deuxième édition début Juin 2017.
Et il faut remercier tous ces bénévoles, signaleurs, ravitaillements, ceux qui ont donné leur accord de passage, bref une vraie logistique qui pour un début, a été unanimement saluée.
Et pour le maire Michel BOUYNET, il a donné lui-même le départ des épreuves, une nouvelle preuve, que dans nos villages, il demeure cet esprit de convivialité où l'associatif demeure un vecteur essentiel, à soutenir et à conforter.

Les marcheurs s'élancent

Temps des inscriptions

Le parc VTT place de l'Eglise

Carton Rouge à celui ou ceux qui ont dérobé des panneaux d'affichages du comité des fêtes, en bordure de route, c'est très regrettable et à déplorer. Tous les membres seront très vigilants et attentifs à ce que celà ne se reproduise plus.....

Top départ pour les VTT

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE JOURNIAC

Conférence Gérard FAYOLLE

AUTOUR DES TRENTE GLORIEUSES EN PERIGORD

En ce début d'Avril, l'association de Sauvegarde du Patrimoine de JOURNIAC a accueilli Gérard FAYOLLE, écrivain et Président de la Société Historique et Archéologique du Périgord, pour une conférence traitant des "30 Glorieuses en Périgord", objet du dernier ouvrage de l'ancien Maire du BUGUE.
Après une brève présentation du Maire Michel BOUYNET et de Maryse MAXIME, conseillère municipale et présidente de l'ASPJ, Gérard FAYOLLE a, en introduction, présenté et lu devant une assemblée attentive et en avant-première, un chapitre d'un prochain livre collectif. Le sujet traité, concernait des évènements historiques survenus à JOURNIAC et au BUGUE.

Par la suite, il a développé l'évolution du PERIGORD entre 1945 et 1975, relatant diverses anecdotes.
Un sympathique verre de l'amitié accompagné de douceurs a clôturé la soirée, l'occasion de remercier le conférencier et toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette soirée, prélude à d'autres rendez vous de ce type à venir.

Causerie Georges LABROUSSE

Ce vendredi 17 juin, M. Georges Labrousse, aux racines journiacoises, a présenté différentes anecdotes et documents racontant le périple de son grand-père dans la 108ème, au cours de la guerre 1914-1918 ; sujet de son livre «Justin Descombes, paysan périgourdin et poilu de 14-18».
Bien entendu, Verdun, principal front français, a été évoqué, ainsi que les centaines de milliers de morts dont le témoignage est présent dans chaque village et ville du Périgord, par des monuments et plaques commémoratives.
Cette conférence nous rappelle à notre devoir de mémoire et de transmission à nos jeunes générations.
La soirée organisée par l'ASPJ, Association de Sauvegarde du Patrimoine de Journiac, s'est clôturée par un verre de l'amitié agrémenté par quelques gourmandises.
Nos remerciements à tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette soirée.

AU FIL DES ARTS

Broderie toute la journée

En cette fin mai, la salle polyvalente journiacoise, mise à disposition par la mairie, a été le cadre de la 3e édition de la journée de l'amitié, organisée par l'association locale AU FIL DES ARTS.
Une centaine de participantes, de la Dordogne, mais également des départements limitrophes a répondu à l'invitation de la présidente Odette MARTY et toute son équipe, et a permis de se retrouver autour des passions communes, du patch et de la broderie.
Après le thé et café gourmands, les ouvrages proposés ont été présentés, préparés par AU FIL DES ARTS, et très vite, rythme et action ont pris le pas dans une ambiance studieuse, et surtout conviviale.
A midi, apéritif en présence du maire Michel BOUYNET, puis repas tiré du sac et dégustation des délicieuses préparations gourmandes, l'occasion d'échanges et du partage de recettes.
Les ateliers ont repris ensuite place dans un esprit commun de partage et d'amitié, jusqu'en fin de journée.
Et déjà la plupart des actrices de cette journée ont promis de revenir au printemps prochain, et revivre cette belle journée dans ce petit village périgourdin.

AU FIL DES ARTS

GESTE ASSOCIATIF LOCAL

Ce samedi matin, il fait frais et devant la Mairie de JOURNIAC, des dames s'affairent !
C'est la reprise pour cette nouvelle année de l'atelier de patch de l'association journiacoise AU FIL DES ARTS.
A la tête du groupe de 30 adhérentes, Odette la patiente présidente et Annick le professeur qui dynamise afin que toutes ces petites mains de fées créent, conçoivent des motifs, de minutieux ouvrages en innovant et mélangeant les techniques.
Parmi tous ces studieux travaux, une pause détente est accordée, pour fêter les rois, galettes obligent, moment convivial partagé avec le Maire Michel BOUYNET, la Directrice d'Ecole Audrey GARRY, la responsable du restaurant scolaire Sabrina et toute l'équipe d'AU FIL DES ARTS.
L'occasion pour la Présidente Odette MARTY de remettre un don associatif de 150 euros à la Directrice d'Ecole au profit de la Coopérative Scolaire de JOURNIAC, et qui servira à poursuivre les sorties et activités pédagogiques pour le bien-être éducatif des écoliers journiacois.

Don pour nos écoliers

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE DE JOURNIAC

Autour de son président Christian TEULET, l'ALCJ apporte une large contribution à la vie associative journiacoise.
Tous les jeudis soirs, un véritable engouement autour de la danse salon, une vingtaine de couples qui suivent assidument les précieux conseils du professeur Christian TERREFON.
C'est aussi des activités culturelles régulières, des sorties randonnées, des escapades comme le récent séjour de Pentecôte autour des châteaux de la Loire, des repas dansants, et tout dernièrement sur le thème de l'auberge espagnole pour fêter le feu de la Saint-Jean. Et bien évidemment le temps fort pour l'association, la préparation et l'organisation de la fidèle et remarquable
soirée JAZZ, programmée le Samedi 3 septembre à 20 h, Salle Polyvalente avec le concert Flora Estel SWINGTET.

Motivés et heureux de danser

Escapade conviviale et culturelle

Flora ESTEL sera à JOURNIAC

SAM. 3 SEPTEMBRE 2016
à partir de 20 h - salle polyvalente
GRANDE SOIRÉE
JAZZ SWINGTET
organisée par l'Association Loisirs Culture de Journiac

Le feu de la ST JEAN journiacois